



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MAI 2027

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 19 ET LE 23 AVRIL 2027 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai
SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de Mansle-les-Fontaines

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : MAI 2027

- repas x 3,30 € =	€	semaine 18				semaine 19				semaine 20				semaine 21				s 22	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	
- repas x 4,80 € =	€	3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21	24	25	27	28	31	
				Férié	Pont					Férié									

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2026/2027

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents